

# Pour les adolescents et les jeunes Participer est un droit ! Le Maroc s'engage...



«...Il nous faut donc aller résolument de l'avant dans la mise en oeuvre d'une réforme globale, processus dans lequel il échoit aux jeunes générations un rôle central pour la concrétisation des objectifs de développement humain, dans un attachement sans faille à l'identité nationale, à l'intégrité territoriale et à la monarchie citoyenne... »

*Extrait du discours adressé par SM le Roi Mohammed VI le 6 Janvier 2006*

« ...L'enfant a le droit d'exprimer librement son opinion, eu égard à son âge et à sa maturité. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de transmettre des informations et des idées de tout genre... »

*Art. 12 et 13, Convention relative aux Droits de l'Enfant*

Ouvrez collectivement pour des processus politiques plus globaux, permettant une réelle participation de tous les citoyens de nos pays, y compris les jeunes.

*La déclaration du millénaire*

Les adolescents et les jeunes ont le droit de prendre part aux décisions qui touchent leur vie.

*La Conférence internationale sur la population et le développement*

La participation des filles est le seul moyen d'éviter la discrimination par le genre, et cette participation est directement liée au droit à l'éducation et à l'information.

*CEDAW, Conférence sur l'élimination de la discrimination contre la Femme*

